

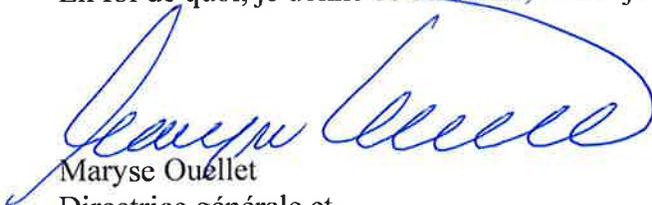
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2023

Je, soussigné(e), Maryse Ouellet, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant le **règlement numéro 254-2023 modifiant les règlements 232-2020 et 249-2022 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Kamouraska et de leur paiement par les municipalités en affichant**, le 21^e jour du mois de février 2023, deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de février 2023.



Maryse Ouellet
Directrice générale et
Greffière-trésorière